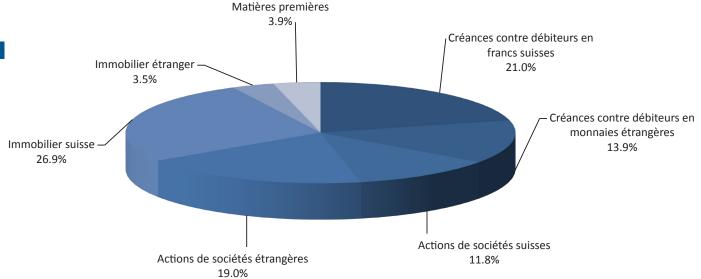




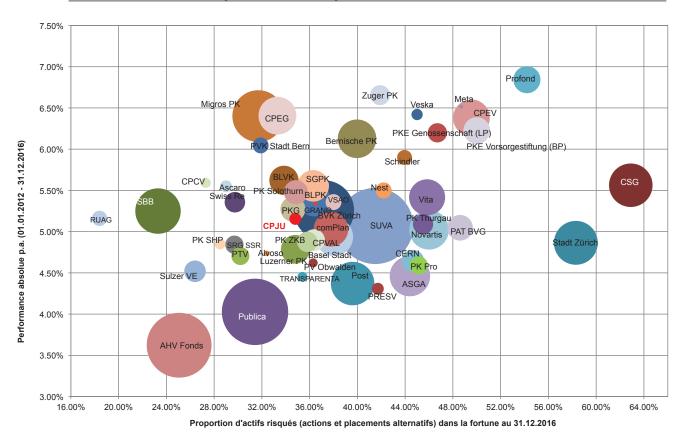
2016

RÉSUMÉ





Performance absolue par année (comparatif 2012 - 2016)



RAPPORT 2016 DE GESTION

Organisation

Au terme de la collaboration entre le directeur et la Caisse au 31 mai 2016 qui faisait suite à son absence depuis le 1er janvier 2016, des mesures transitoires de nature organisationnelle ont été mises en place. La collaboration avec les partenaires externes, notamment avec la société Aon Hewitt, consultant en assurances, a été consolidée. Monsieur Gérald Steullet, responsable du secteur financier et immobilier, a assuré l'intérim durant toute l'année pour la gestion de l'administration. Le Conseil d'administration s'est investi plus que de coutume dans la gestion opérationnelle avec une attention marquée pour le bouclement. Une commission ad hoc du Conseil a été constituée pour recruter un nouveau directeur. Monsieur Emmanuel Koller a été nommé directeur de la Caisse par le Conseil en septembre. Ce dernier a pris ses fonctions au 1er janvier 2017. Pour succéder à Monsieur Koller, représentant du Gouvernement et des employeurs au sein du Conseil, Monsieur Stéphane Piquerez, de Porrentruy, membre de la direction de la Banque cantonale du Jura, a été désigné par le Gouvernement. Pour la législature 2016-2020, le Conseil d'administration a porté à sa présidence, Monsieur Pascal Charmillot, représentant du Gouvernement et des employeurs affi-

Résultat financier

La mise en place de la nouvelle allocation stratégique au 1er janvier 2016 s'est avérée payante avec un résultat de 4.71 % (méthode TWR) alors que la Caisse avait enregistré un rendement légèrement négatif en 2015 de -0.11 %. En termes absolus, ce résultat est qualifié de bon alors qu'il est considéré comme très bon en termes relatifs. En effet, les indices publiés par Credit Suisse et UBS relatifs aux performances des caisses de pensions en Suisse annoncent une performance moyenne de 3.87 % respectivement 3.41 %. Le résultat des placements de la Caisse a été atteint en veillant à limiter les risques au moyen d'une allocation d'actifs parfaitement alignée avec la stratégie et une couverture des monnaies étrangères. Ce résultat a été réalisé, notamment grâce à l'attention particulière portée à la diversification du portefeuille des placements.

Les placements en immobilier ont été renforcés avec le démarrage du chantier Mandchourie dont la fin est attendue dans le courant du 3ème trimestre 2017. Rappelons-le, cet immeuble va accueillir la Division alcool et tabac de l'Administration fédérale des douanes, ainsi qu'une crèche de la Ville de Delémont. Un étage, comprenant des appartements meublés, est destiné à des étudiants.

L'inauguration du Campus Strate J a eu lieu à l'automne 2016. Par le biais des investissements consentis pour ces deux objets immobiliers, la Caisse démontre sa volonté d'investir dans la région et de renouveler son parc immobilier pour autant que les rendements et les risques soient maîtrisés.

Le bon résultat financier a permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs de plus de 29 millions la faisant passer de 92 millions à 121.0 millions. Cette réserve a pour objectif de lisser les résultats sur les placements ce qui s'est avéré nécessaire en 2015, le rendement étant proche de 0 %, une partie de la réserve a dû être dissoute.

Degré de couverture et prévoyance 2020

Grâce au rendement 2016 qualifié de satisfaisant et après alimentation à la réserve de fluctuation de valeurs, la Caisse a vu ses taux de couverture continuer leur progression dans le respect du plan de financement. Toutefois, le Conseil a continué de suivre avec attention les perspectives du système de prévoyance suisse et particulièrement le 2^e pilier. Incontestablement, les perspectives de rendement méritent d'être actualisées en fonction de l'évolution de l'environnement économique. C'est pourquoi, conformément aux dispositions légales, la Caisse doit reconsidérer, tous les cinq ans, son plan de financement et soumettre un plan actualisé à l'Autorité de surveillance. Le Conseil s'attelle à l'adaptation de ce plan.

L'environnement évolue non seulement au niveau financier mais également au niveau législatif. A cette fin, les Chambres fédérales ont adopté ce printemps 2017 le projet Prévoyance 2020 qui doit encore passer en votation populaire le 24 septembre 2017. Ce projet prend en compte les paramètres de baisse des rendements mais également l'évolution démographique pour proposer des changements dans la loi fédérale réglant le premier pilier et le deuxième pilier.

Le Conseil de la Caisse a mandaté l'expert afin qu'il identifie dans quelle mesure la révision fédérale impacte les dispositions légales de notre institution afin de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires.

Compte tenu de l'environnement général et des paramètres techniques, l'expert recalculera l'évolution des engagements et du plan de financement à la fin de l'année 2017. Cette projection financière devra viser au respect des objectifs fixés dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité à savoir, notamment, un taux de couverture global de 75 % en 2030.

Voici, en résumé, quelques chiffres concernant la Caisse en 2016 comparés à ceux de l'exercice précédent :

2016	2015
4,71 %	- 0,1 %
3,5 %	1,1 %
1,0 %	1,5 %
31.12.2016	31.12.2015
1'177,0 millions	1'131,6 millions
67,5 %	65,9 %
60,5 %	60,5 %
20,3 %	18,7 %
681 millions	670 millions
121,0 millions	92,0 millions
6′717	6′569
2'836	2'778
	4,71 % 3,5 % 1,0 % 31.12.2016 1'177,0 millions 67,5 % 60,5 % 20,3 % 681 millions 121,0 millions

- * Enquêtes annuelles de Swisscanto sur les caisses de pensions suisses
- ** La définition des différents degrés de couverture est donnée sous le chiffre 5.10 de l'annexe aux comptes
- Les assurés partiellement cotisants ou à temps partiel sont comptés pour une unité. Les personnes assurées, affiliées auprès de plusieurs employeurs sont comptées pour une unité pour chaque employeur. Cette nouvelle approche du comptage des assurés conduit à une légère augmentation de l'effectif. En effet, au 31.12.2016, en appliquant l'ancienne méthode de comptage, l'effectif se serait élevé à 6'652 (6'513 au 31.12.2015).
- **** Correction par rapport à l'exercice 2015 (2'772 au 31.12.2015)

BILAN au 31.12.2016 / 31.12.2015

(en milliers de CHF)	31.12.2016	31.12.2015	
ACTIF			
Placements	1'173'416	1'128'351	
Disponibilités et placements à court terme	14'774	58'248	
Prêts et créances contre les employeurs affiliés	102'015	87'813	
Prêts hypothécaires et prêts divers	1'385	1'620	
Obligations de débiteurs suisses et étrangers	290'922	260'662	
Actions de sociétés suisses et étrangères	360'749	351'365	
Placements alternatifs	45'776	38'850	
Immobilier suisse et étranger	357'794	329'793	
Compte de régularisation actif	3'622	3'278	
Actifs transitoires	3'622	3'278	
Total ACTIF	1'177'038	1'131'629	

PASSIF

Dettes	10'410	11'446
Prestations de libre passage et pensions en suspens	9'391	10'147
Transferts de libre passage en suspens	375	323
Fonds de garantie LPP	215	217
Autres dettes	429	758
Compte de régularisation passif	2'818	1'196
Passifs transitoires	2'818	1'196
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)	1'723'519	1'697'487
Capital de prévoyance des assurés	793'623	760'293
Capital de prévoyance des pensionnés	859'967	866'715
Provision technique pour longévité	8'944	6'033
Provision technique pour fluct. des risques décès et inval.	5'170	5'220
Provision technique pour mesures d'accompagnement	53'047	57'113
Provision technique pour mesures d'accompagnement inval.	752	0
Fonds de réserve des membres du Gouvernement	1'456	1'610
Fonds de réserve des membres de la Police cantonale	561	503
Part de financement en répartition	- 680'790	- 670'466
Réserves de fluctuation	121'080	91'966
Réserve de fluctuation de valeurs	121'080	91'966
Total PASSIF	1'177'038	1'131'629

COMPTE D'EXPLOITATION

.2016	31.12.201
72'961	71'51
31'283	30'6
40'802	39'8
874	1'0
2	
12'666	14'14
12'263	13'7
403	3
85'626	85'6
69'197	- 77'04
- 50'762	- 50'3
- 8'061	- 7'8
- 2'633	- 2'8
- 821	- 9
- 3'676	- 3'9
- 3'245	- 11'1
22'993	- 30'74
- 17'478	- 24'9
- 5'515	- 5'7
92'189	- 107'79
- 6′563	- 22′13
4.5150.0	
15'708	- 39'00
- 26'169	29'2
6'748	- 36'4
- 2'911	- 3'1
50	- 1 4/5
4'066 - 752	14'5
- /52	4'2
154	4 2
- 58	-
- 7'161	- 10'8
10'324	- 37'0
- 215	- 21
- 215	- 2
22'486	- 61'3
22'486	- 61'3
52'970	- 4'45
- 420	- 3'4
2'450	1'6
75	410
8'341	- 1'0
22'241	2'0
5'776 19'304	- 16'0 16'0
- 4'798	16'9 - 4'7
- 72	<u>- 11</u>
- 113 41	- 1
- 1'299 - 1'203	- 1'37 - 1'1
- 86	<u> </u>
- 10	
29'114	67'30
- 29'114	25'0
0	42'3
0	
	0

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Localité Vicques	Fonction président	Représentation	
Claude-Alain Chapatte			1/3	jusqu'au 30 avril 2016
Pascal Charmillot	Courtételle	président ad interim	2	dès le 1 ^{er} mai 2016
Stéphane Piquerez	Porrentruy	membre	2	dès le 1 ^{er} novembre 2016
Emmanuel Koller	Delémont	II	2	jusqu'au 30 juin 2016
Jocelyn Saucy	Delémont	II .	2	
Maxime Zuber	Moutier	П	2	dès le 1er janvier 2016
Christophe Maillard	Courtemaîche	membre	3	
Alphonse Poupon	Delémont	II .	3	
Claude Rebetez	Porrentruy	11	3	

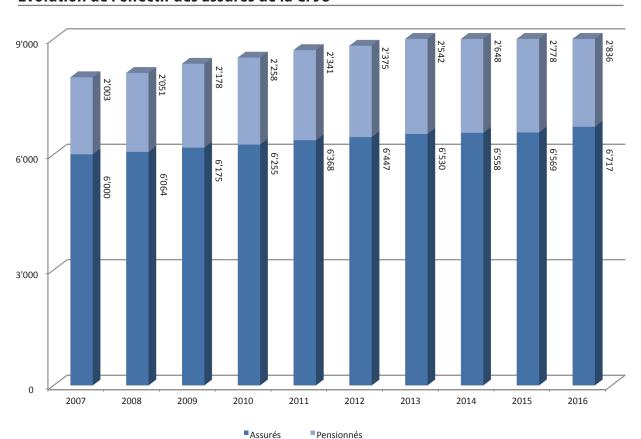
- 1: le président est nommé alternativement parmi les administrateurs représentant les employeurs et parmi ceux représentant les assurés
- 2: désignés par le Gouvernement et représentant l'Etat et les employeurs affiliés
- 3: élus par l'Assemblée des délégués et représentant les assurés

La durée du mandat d'administrateur correspond à la législature cantonale (art. 23 LCP). Un administrateur est rééligible deux fois.

La Caisse est valablement engagée, pour toutes les décisions formellement prises par le Conseil, par la signature collective à deux:

- a) du président ou d'un membre du Conseil et du directeur;
- b) du président et d'un membre du Conseil.

Evolution de l'effectif des assurés de la CPJU



PRÉVOYANCE

Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère la prévoyance professionnelle de trois collectivités d'assurés. Dès le 1^{er} janvier 2014, le régime de prévoyance est fondé sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et se résume ainsi:

a) Plan principal

Tant que l'assuré n'a pas atteint ses 22 ans révolus, il est couvert uniquement contre les risques d'invalidité et de décès. Dès 22 ans révolus, il est couvert également pour la retraite.

L'âge terme réglementaire est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Cependant, si les rapports de service s'étendent au-delà de ces âges, l'affiliation perdure, au plus tard jusqu'à 70 ans. Une retraite anticipée est également possible dès 58 ans.

S'agissant de la pension d'invalidité, elle est égale à 55 % du dernier traitement cotisant. Quant à la pension de conjoint survivant, elle est égale à 70 % du montant minimum entre la pension d'invalidité assurée et la pension de retraite assurée. La pension d'enfant est égale à 20 % de la pension d'invalidité assurée.

b) Membres de la Police cantonale

L'âge terme des membres de la Police cantonale est fixé à 60 ans. Dans la mesure où ils ont l'obligation de partir à cet âge, ces assurés bénéficient d'une rente-pont entre 60 ans et 62 ans (femmes) / 63 ans (hommes). Par ailleurs, considérant le fait que la période de cotisations de ces assurés est plus courte, une bonification supplémentaire annuelle de 2 % était prévue pour l'épargne et 1 % pour la rente-pont. De plus, dès le 1 février 2016, le financement de la rente-pont est passé de 1 % à 2.2 % alors que la bonification supplémentaire annuelle a été augmentée de 2 % à 2.5 %.

Financement, méthodes de financement

Les cotisations (exprimées en pourcent du traitement cotisant) sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et sont comprises dans les fourchettes suivantes:

• assurés de moins de 22 ans : 3,0 % (assuré 1,2 %, employeur 1,8 %);

• catégorie a): 16,1 - 28 % (assuré 8,8 - 10,4 %, employeur 7,3 - 17,6 %);

• catégorie b): les mêmes taux que la catégorie a) majorés de 4,70 % (assuré + 2,35 %, employeur + 2.35 %)

Par ailleurs, une cotisation extraordinaire est facturée à raison de 0,5 % pour les assurés et 0,5 % pour les employeurs. Ce financement additionnel a pour but de permettre l'exécution du plan de financement dans les délais imposés par le droit fédéral, à savoir au plus tard en 2052.

Quelle que soit la catégorie, le traitement cotisant est égal aux 85 % du traitement AVS réduits d'un montant de coordination correspondant aux 2/3 de la rente complète maximale de l'AVS (CHF 18'800.00 en 2016). Le montant de coordination est adapté au taux d'occupation de l'assuré.

Il a été décidé de créditer un intérêt de 1.00% sur les comptes-épargne pour l'année 2016.

Il a été décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 0.00% sur les comptes-épargne pour les mutations en cours d'année 2017.

Les taux s'appliquent tant aux avoirs de retraite des cotisants que des invalides.

La méthode de financement retenue pour les prestations de retraite est le système de la capitalisation, pour les autres prestations celui de la répartition des capitaux de couverture.



Rue Auguste-Cuenin 2 Case postale 1132 CH- 2900 Porrentruy Téléphone 032 465 94 40 Fax 032 466 71 40 Courriel : admin@cpju.ch